



Certificat « Exploitation de Haute Valeur Environnementale »

Attribué à

EARL ALPILLES PRIMEURS
Avenue Albert Gleizes - Mas des Pins
13210 - SAINT REMY DE PROVENCE
N° SIRET : 391 222 080 00023

Conformément aux articles D.617-4, et D.617-7 à D.617-11 du code rural et de la pêche maritime, Bureau Veritas Certification France SAS certifie que l'exploitation agricole susmentionnée a été évaluée et jugée conforme au

***référentiel de certification environnementale
des exploitations agricoles, et au plan de contrôle niveau 3A***

Certificat n° **FR056026**

Date de début de validité de la Certification : **19/12/2022**

Date de fin de validité de la Certification : **18/12/2025**

Pour vérifier la validité du certificat : contactagro@bureauveritas.com

Bureau Veritas Certification France est agréé pour la certification environnementale des exploitations agricoles selon la décision du 16 février 2012 (JORF du 22 février 2012), renouvelée.

La certification peut être suspendue ou retirée dans les conditions visées à l'article D.617-10 du code rural et de la pêche maritime. Le certificat, propriété de l'organisme certificateur, doit lui être restitué sur simple demande. Seul l'original signé de ce certificat est valable.

Paris La Défense, le **23/11/2022**

Pour le Directeur Général, Laurent Croguennec